

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : TRANQUILINE 35 MG/ML GEL ORAL POUR CHIENS, Gel oral

Titulaire : FLORIS VETERINAIRE PRODUKTEN

Composition : Acépromazine (sous forme de maléate) 35 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3497045 8/2020

Date de décision : 04/01/2021